



## COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER BUDGET PRIMITIF 2022

### **Sommaire**

Suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2021,

Le Conseil Municipal est appelé, ce 15 décembre 2021, à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2022.

### **Table des matières**

<b>A.</b>	<b>Le Cadre Budgétaire</b> .....	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer</b> ...	<b>2</b>
<b>C.</b>	<b>La section de fonctionnement</b> .....	<b>4</b>
<b>a.</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement : 18,254 M€ (18 254 040,00 €)</b> .....	<b>4</b>
<b>b.</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement : 15,712 M€ (15 712 389,43 €)</b> .....	<b>6</b>
<b>c.</b>	<b>Epargne brute et autofinancement</b> .....	<b>9</b>
<b>D.</b>	<b>La Section d'investissement</b> .....	<b>10</b>
<b>a.</b>	<b>Recettes réelles d'investissement : 5 163 M€ (5 162 553,00 €)</b> .....	<b>10</b>
<b>b.</b>	<b>Autofinancement (chapitre 040 et 021) : 2 541 650,57 €</b> .....	<b>11</b>
<b>c.</b>	<b>Dépenses réelles d'investissement : 7 690 M€ (7 690 483,16 €)</b> .....	<b>11</b>

## A. Le Cadre Budgétaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

## B. Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer

Le budget 2022 de Trouville-sur-Mer prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est à noter qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2022, l'exercice 2021 n'est pas clôturé et que la journée complémentaire se déroulera sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2022.

Le Compte de Gestion 2021 n'a donc pas été édité par les services de la DGFIP.

Comme indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, la préparation du Budget Primitif 2022 s'inscrit dans la continuité des consignes données pour le budget 2021. Les effets de la crise sanitaires continuent de se faire ressentir, non seulement d'un point de vue social, mais aussi d'un point de vue budgétaire.

Or, depuis le début de l'année 2021, nos dépenses d'intervention ont perduré avec la crise sanitaire, se traduisant notamment par une nouvelle aide accordée au Casino, des subventions complémentaires attribuées à certaines associations, la réduction par la ville seule du déficit du syndicat intercommunal qui gère l'école de musique. Ces dépenses s'ajoutent aux autres dépenses induites par la réouverture des services, notamment le musée, les accueils de loisirs et l'ensemble de nos animations culturelles et événementielles. En conséquence, l'ensemble des dépenses de fonctionnement risque d'augmenter à due concurrence.

Pour faire face à ces dépenses, mais également aux conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, à la diminution de la DGF, à l'augmentation du FPIC, à la mise en œuvre de normes sanitaires nécessaires mais coûteuses... La ville a dû actionner le levier fiscal en limitant l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (hors logements sociaux).

Bien que nous manquions de visibilité dans cette période où les réformes fiscales s'ajoutent aux bouleversements apportés par la crise sanitaire, Madame le Maire souhaite maintenir la dynamique lancée en 2021, poursuivre son soutien à la reprise et maintenir ses prévisions d'investissement.

Le budget principal 2022 de notre commune est bâti sur les principes et engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 novembre 2021. L'équilibre est atteint, selon les conditions suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (Arbitrages budgétaires réalisés du 13 au 29 septembre 2021, en présence des responsables de services, de leur élu de secteur et de la Maire-Adjoint déléguée aux finances) et à la révision de certaines charges de gestion courante et autres charges financières dues à la courbe de la dette ;
- Augmentation des taux de la fiscalité directe locale (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) ;
- Un programme d'investissement ambitieux qui met en œuvre le programme municipal de « Trouville pour tous » ;
- La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement ;
- Le maintien d'un niveau d'épargne nette satisfaisant, malgré l'augmentation du FPIC et la diminution de la DGF.

En investissement, les crédits inscrits reprennent et actualisent les autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) pour trois opérations :

- Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires
- Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux

Une nouvelle AP/CP va être créée, concernant la voirie et les effacements de réseaux.

Ces quatre AP/CP seront soumises au vote du Conseil Municipal le 15 décembre 2021.

Comme pour 2021, l'emprunt inscrit est un emprunt d'équilibre, qui constitue la limite haute de l'emprunt 2022. Il est élevé, car Trouville-sur-Mer a une ambition forte sur ses investissements. Cependant le résultat attendu de l'exercice 2021 devrait permettre de réduire considérablement cette prévision d'emprunt, dès lors que le compte administratif 2021 sera voté et le résultat affecté en grande partie au financement des investissements.

Le Budget Primitif de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 254 040,00 €	18 254 040,00 €
Investissement	7 704 203,57 €	7 704 203,57 €
<b>Total</b>	<b>25 958 243,57 €</b>	<b>25 958 243,57 €</b>

## C. La section de fonctionnement

### a. Recettes réelles de fonctionnement : 18,254 M€ (18 254 040,00 €)

Pour 2022, conformément aux orientations budgétaires, les recettes ont été estimées sur la base du réalisé 2019, dernier référentiel « hors crise sanitaire », et par un réajustement des tarifs municipaux (notamment d'occupation du domaine public) pour 2022.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire proposait une progression « optimiste » des impôts locaux soit +346 000 € par rapport au BP 2021 qui se justifie par une hausse de +1,5 % des bases fiscales des locaux dits « d'habitation ordinaire » et de la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (délibération du 30 juin 2021). Les décisions gouvernementales défavorables aux collectivités (baisse DGF, hausse FPIC, suppression taxe d'habitation) et qui ont un impact sur la libre administration de la commune, amène la majorité à envisager une hausse de la fiscalité directe locale pour 2022.

Par ailleurs, nous prévoyons une nouvelle chute de la Dotation globale de fonctionnement, sur le même rythme que les années précédentes, soit -3,1%.

#### BP2022 – Produits de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703	
Année	BP 2021	BP2022	%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>17 180</b>	<b>18 254</b>	<b>6,3%</b>
<b>Ventes, produits, prestations de services</b>	<b>2 225</b>	<b>2 502</b>	<b>12,4%</b>
<b>Ressources fiscales</b>	<b>11 412</b>	<b>13 260</b>	<b>16,2%</b>
<i>Dont impôts locaux</i>	<i>7 794</i>	<i>8 510</i>	<i>9,2%</i>
<i>Taxes de séjour</i>	<i>400</i>	<i>500</i>	<i>25,0%</i>
<i>Prélèvement sur produits jeux casino</i>	<i>1 000</i>	<i>1 900</i>	<i>90,0%</i>
<i>Taxe additionnelle Droits de mutation</i>	<i>1 000</i>	<i>1 100</i>	<i>10,0%</i>
<b>Dotations et participations</b>	<b>2 451</b>	<b>1 350</b>	<b>-44,9%</b>
<i>Dont DGF</i>	<i>1 207</i>	<i>1 169</i>	<i>-3,1%</i>
<b>Autres recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 092</b>	<b>1 142</b>	<b>4,6%</b>

L'évolution de nos recettes est encourageante : + 6,3%.

#### **Ventes, produits, prestations de services : 2 501 940,00 €**

Ce chapitre est composé des recettes liées aux activités.

Il comprend notamment :

- Les Redevances et recettes d'utilisation du domaine : 1 382 500 € (dont la redevance de stationnement et les forfaits post stationnement)

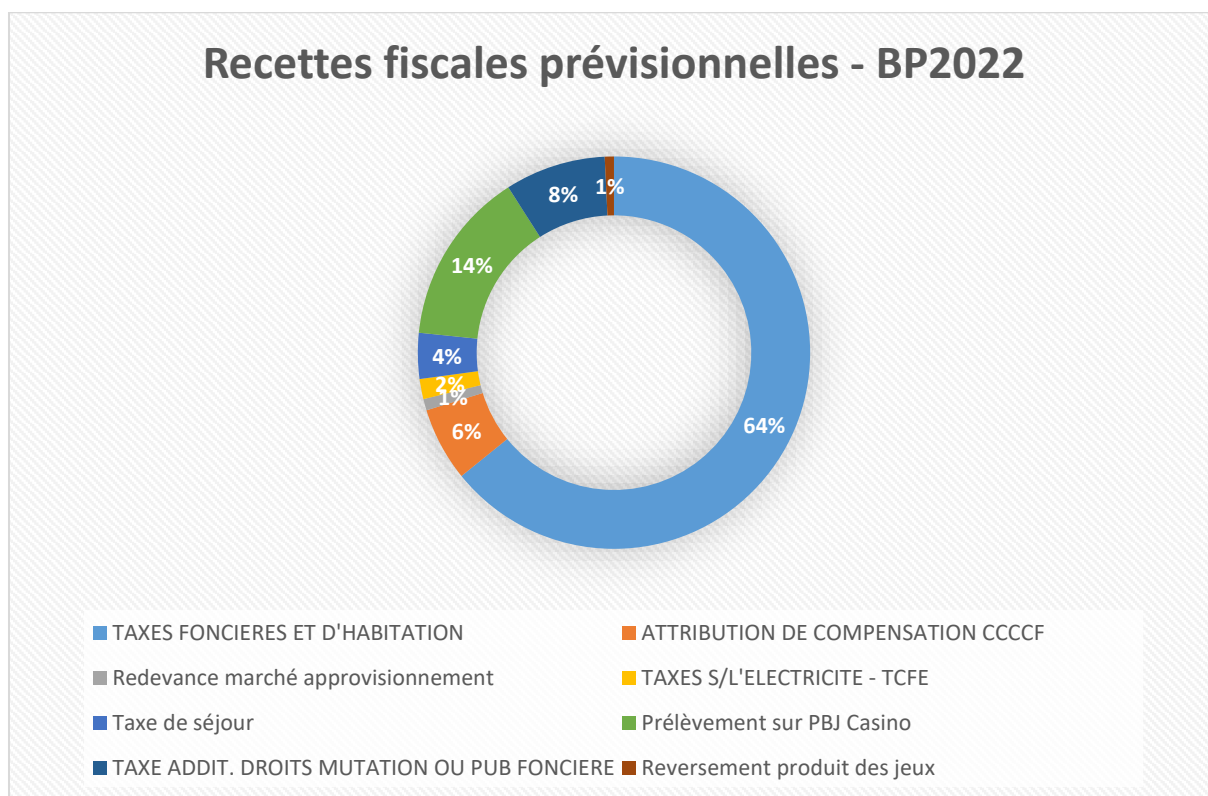
- Les prestations de services rendues par la commune : 302 280 € (prestations périscolaires, entrées piscines, bibliothèque)
- Les autres produits retracent essentiellement les charges facturées aux redevables (délégataires, locataires, associations...) de la ville : 817 160 €

### **Impôts et taxes : 13 260 480,00 €**

Le chapitre comprend la fiscalité liée à :

- La taxe sur le foncier bâti (TFPB) et non bâti (TFPNB) : 8,510 M€
- Les attributions de compensations perçues par la commune en tant que membre de la CCCCCF : 806 000 €
- Les droits de place qui correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune : 124 480 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 220 000 €
- La taxe de séjour : 500 000 €
- Le prélèvement sur les produits bruts des jeux : 1,9 M€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, exigibles sur les mutations à titre onéreux : 1,1 M€

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit



### **Dotations et participations : 1 350 200 €**

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie

L'évolution de la DGF perçue par Trouville sur Mer est attendue à -3,15% comparativement au produit perçu en 2021 (1 207 555€), soit un produit de 1 169 000 €

Diverses compensations :

- Compensation au titre de la perte sur la taxe additionnelle : 1 400€
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 10 000 €
- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation : 0 €, cette compensation est désormais incluse dans la recette fiscale (nature comptable 73111)
- Compensation au titre des pertes de recettes (ETAT – COVID19) : Fin du système de compensation, 0€

Ce chapitre regroupe aussi des participations de l'Etat, du Département du Calvados, de la Caisse d'Allocations Familiales à certaines dépenses de la ville (Maison France Service, Mise à disposition d'équipements aux collèges, dotation pour les titres sécurisés, pour les élections...)

### **Autres recettes réelles de fonctionnement : 1 091 608,88 €**

- Remboursements sur rémunérations en provenance du personnel : 200 000 €
- Autres produits de gestion courante, qui comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine de la commune : 871 420 €
- Produits exceptionnels, notamment des recettes d'assurance suite à sinistre et des recettes nouvelles attendues au titre de la substitution de la commune aux travaux d'élagages des particuliers : 70 000 €.

### **b. Dépenses réelles de fonctionnement : 15,712 M€ (15 712 389,43 €)**

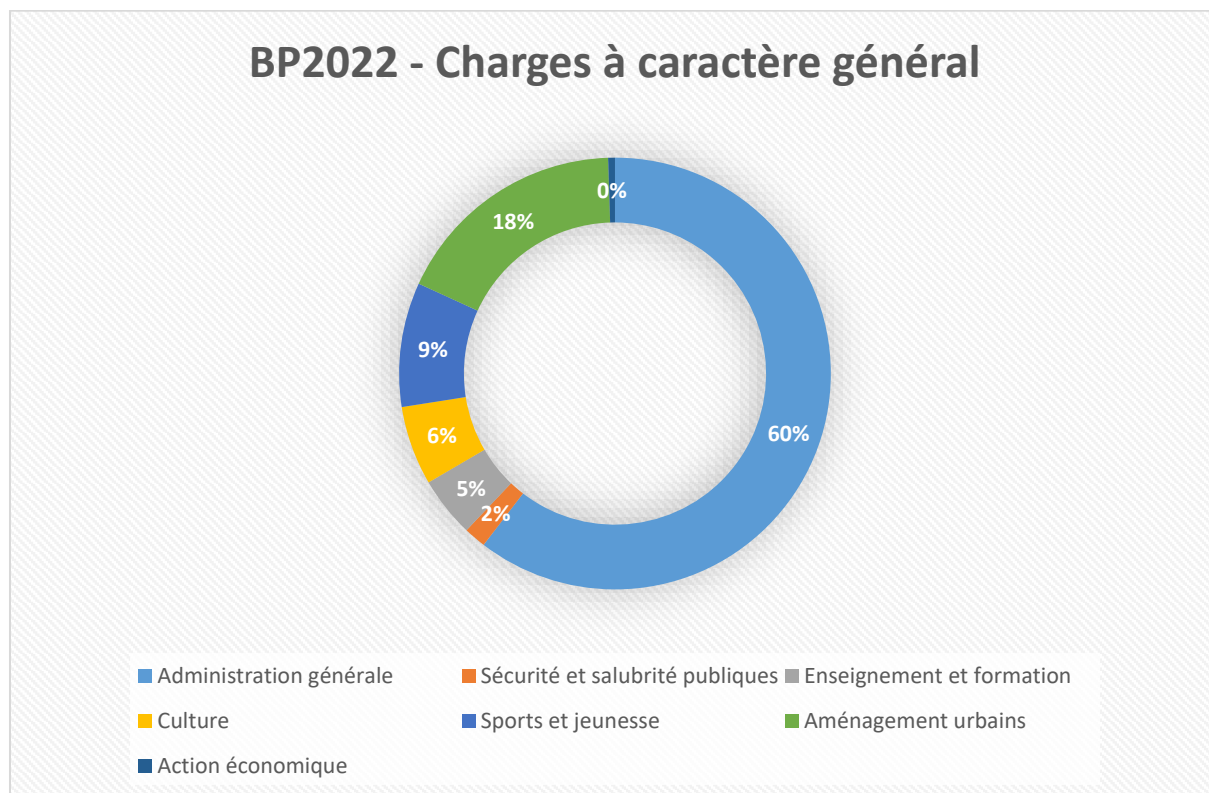
Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703	
Année	BP 2021	BP2022	%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>15 633</b>	<b>15 712</b>	<b>0,5%</b>
Charges à caractère général	3 440	3 352	-2,6%
Charges de personnel	7 790	7 920	1,7%
<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 566</b>	<b>1 627</b>	<b>3,9%</b>
<i>Dont FNGIR</i>	696	696	0,0%
<i>Dont FPIC</i>	430	430	0,0%
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>2 153</b>	<b>2 183</b>	<b>1,4%</b>
<i>Dont subventions aux organismes publics</i>	1 031	1 034	0,3%
<i>Dont subventions aux associations</i>	790	826	4,6%
Intérêts	584	515	-11,8%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	100	115	15,0%

Évolution BP 2021 à BP 2022 des dépenses réelles de fonctionnement : **+0,5%**

## Charges à caractère général : 3 352 440,00 €

Un travail considérable a été mené par chaque adjoint auprès de son service délégué, afin de maîtriser les charges à caractère général, qui constituent les dépenses courantes des services municipaux.

Une évolution de -2,6% de BP à BP, qui prend en compte la réalité des besoins exprimés et arbitrés lors des conférences budgétaires et lors du séminaire des élus d'octobre 2021.



En 2022, on notera la part prépondérante dévolue aux principales politiques publiques :

**L'administration générale**, qui comprend les actions des services communs à l'ensemble des services de la commune, les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, les actions d'administration effectuées pour le compte de l'État, de la communication, des fêtes et cérémonies, de l'entretien des cimetières et la gestion des concessions... : 2,025 M€

**La sécurité et salubrité publique**, qui comprend notamment les actions et participations spécifiques à la police locale : 55 625 €

**L'enseignement et la formation** (services d'enseignement, entretien des bâtiments, garderies...) : 151 350 €

**La culture** (Bibliothèque, musée, archives, patrimoine culturel) : 198 795 €

**Les sports et la jeunesse** (Gymnase, Piscine, autres équipements sportifs, Centres de loisirs, jeunesse...) : 312 340 €

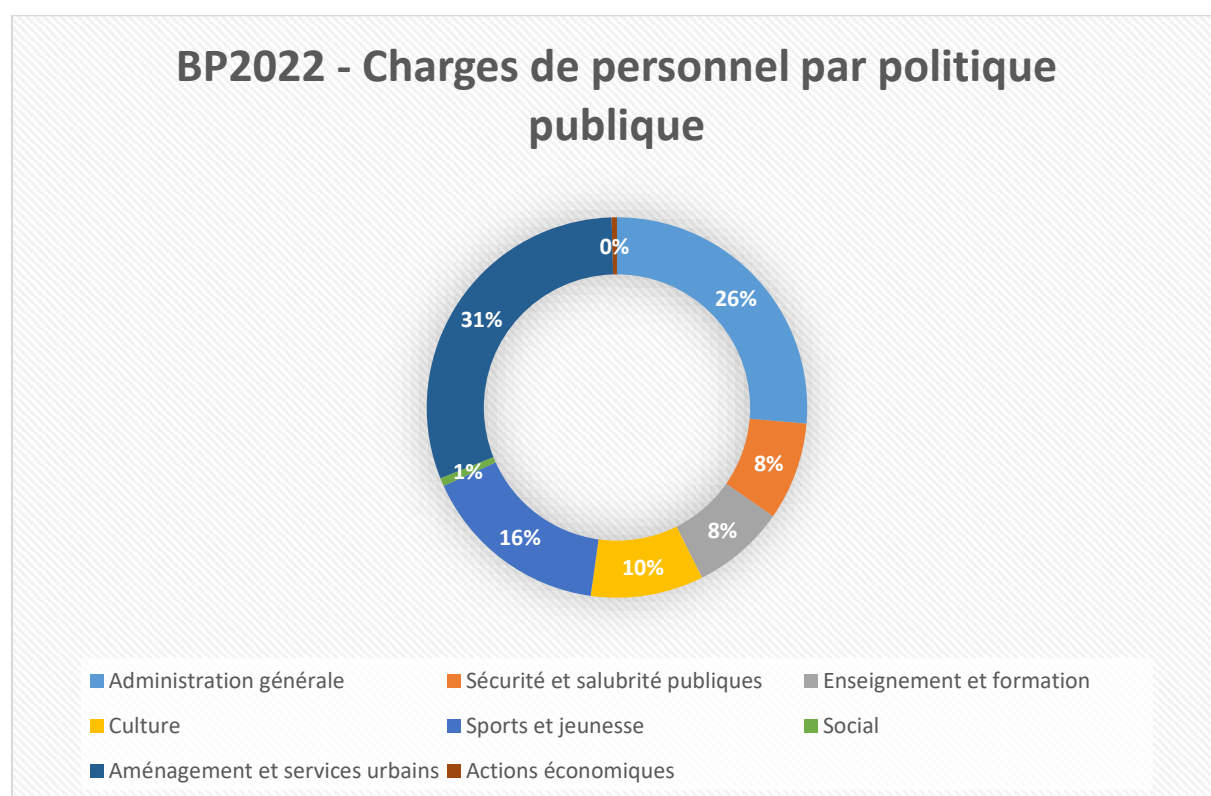
**L'aménagement et les services urbains**, environnement (l'entretien des voiries et réseaux, l'entretien des espaces verts) : 592 013 €

### **Charges de personnel : 7 920 000,00 €**

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

La hausse de la masse salariale à hauteur de 1,7 % par rapport au BP2021, qui s'explique par le mécanisme du glissement, vieillesse, technicité et par la revalorisation du contrat d'assurance du personnel ;

Un travail de réflexion est toujours mené par chaque service sur l'organisation administrative. Chaque mobilité, chaque départ doit faire l'objet d'une réflexion quant à la pérennité du poste devenu vacant.



### **Evolution des atténuations de produit : 1 627 390,00 €**

Il s'agit des prélèvements pour versements de fiscalité.

- **FNGIR** – Prélèvements effectués par l'État sur le FNGIR au titre des excédents constatés pour être redistribués aux collectivités déficitaires : 696 000 €
- **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) – il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Trouville sur Mer est contributeur à ce fonds en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale : 430 389 €
- **Reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** : 500 000 €



**Charges de gestion courante : 2 182 559,43 €**

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers : 183 193,43 €
- Les pertes sur créances irrécouvrables : 21 500 €
- Les frais de scolarité versés par la commune à l'école Jeanne d'Arc : 45 566 €
- Le financement de la navette (lignes 21-22 CCCCCF) : 61 000 €
- Les subventions de fonctionnement versées : 1 859 500,00 €

Une évolution de ce chapitre budgétaire de +1,4% qui s'explique notamment par la bascule sur le budget ville de la subvention au séjour de ski de l'école René Coty.

**Charges financières : 518 000 €**

Les crédits inscrits correspondent aux charges d'intérêts dus par la commune à ses différents prêteurs.

**c. Epargne brute et autofinancement**

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 703
Année	BP 2020	BP 2021	BP2022
Recettes réelles de fonctionnement	16 524	17 180	18 254
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 976	15 049	15 197
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>548</b>	<b>2 131</b>	<b>3 057</b>
Intérêts (-)	649	584	515
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>- 101</b>	<b>1 547</b>	<b>2 542</b>
Remboursement du capital (-)	1 754	1 950	1 960
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>- 1 855</b>	<b>- 403</b>	<b>582</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 1 855</b>	<b>- 403</b>	<b>582</b>

**Autofinancement (chapitre 042 et 023) : 2 541 650,57 €**

Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent :

- Le prélèvement à hauteur de 2 091 650,57 €
- Et les dotations aux amortissements à hauteur de 450 000 €.

## D. La Section d'investissement

Les crédits de la section d'investissement intègrent les dépenses et les recettes propres de l'exercice.

En effet, la clôture de l'exercice 2021 n'ayant pas encore eu lieu au moment du vote du budget, les crédits n'intègrent ni les reports 2021 ni le solde comptable de 2021. Ces éléments seront intégrés en 2022 lors de la 1<sup>ère</sup> Décision modificative, qui succèdera au Compte Administratif 2021.

### a. Recettes réelles d'investissement : 5 163 M€ (5 162 553,00 €)

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2022 sont les suivantes

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703	
Année	BP 2021	BP2022	%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 279</b>	<b>5 163</b>	<b>57,5%</b>
<b>Dotations et subventions</b>	<b>489</b>	<b>259</b>	<b>-47,0%</b>
<i>Dont FCTVA</i>	410	190	-53,7%
<i>Dont Taxe d'aménagement</i>	79	69	-12,7%
Emprunts	1 900	4 100	<b>115,8%</b>
Cession d'immobilisation	745	713	<b>-4,3%</b>
Recettes financières d'investissement	145	91	<b>-37,2%</b>

La section d'investissement est alimentée par :

- Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant à la TVA acquittée par la ville pour les dépenses d'investissement de l'année N-2 (190 000€).
- La taxe d'aménagement (68 653 €)
- Les amendes de police (60 000 €)
- Des subventions d'investissement (30 900 €)

Sont également inscrites au BP2022 les prévisions de recettes liées à des cessions d'immobilisation, pour un montant global de 713 000 € :

Libellé des cessions	Montant
INOLYA - Cession de parcelles pour programme logement	100 000,00 €
Cession Pavillon Quai Albert 1er - SA LES FILMS 13	513 000,00 €
Maison de la presse	100 000,00 €

L'équilibre final de la section d'investissement s'opère par l'inscription d'un emprunt « d'équilibre » que la ville ne contractualisera pas dans de telle proportion. A cette étape de préparation budgétaire le résultat 2021 n'est pas connu. L'affectation du résultat 2021 devrait permettre de couvrir en majorité ce besoin de financement. Une décision modificative future permettra d'ajuster le besoin réel de financement de l'investissement.

La commune travaille également à la finalisation de dossiers de demande de subvention. Pour des questions de sincérité budgétaire, ces recettes ne sont pas inscrites au budget, tant qu'elles ne sont pas notifiées (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Contrat territoire du Conseil Départemental, notamment)

La ville continuera de solliciter ses partenaires institutionnels, afin d'obtenir des financements pour ses principaux programmes de travaux.

**b. Autofinancement (chapitre 040 et 021) : 2 541 650,57 €**

La section d'investissement est principalement alimentée par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement via la dotation annuelle aux amortissements (450 000 €) et le virement en provenance de la section de fonctionnement (2 091 650,57 €).

**c. Dépenses réelles d'investissement : 7 690 M€ (7 690 483,16 €)**

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 703	
Année	BP 2021	BP2022	%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 826</b>	<b>7 690</b>	<b>59%</b>
Dépenses d'équipement	2 876	5 730	99%
Remboursement du capital	1 950	1 960	1%

L'année 2022 verra la poursuite des études des principaux projets structurants de la majorité municipale : Réhabilitation de l'Eglise ND des Victoires, Rénovation du Boulevard Fernand Moureaux, Nouveau pôle éducatif et réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux.

L'année 2022 sera également marquée par le démarrage des travaux de la réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville et des travaux d'effacement de réseaux.

Les dépenses d'investissement sont également constituées du remboursement annuel du capital de la dette de la ville (dépenses obligatoires à partir du moment où un emprunt a été contracté et jusqu'à sa durée de remboursement). Pour information, au moment de la préparation du BP2022, C.Vatier, Maire-Adjointe déléguée aux finances a entrepris une démarche de renégociation de la dette avec nos principaux financeurs, notamment sur les prêts obtenus au début des années 2000. Cette renégociation devrait aboutir courant 2022 et aura pour principal impact, de dégager des nouvelles marges de manœuvre pour nos investissements.

## La dette

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 16 439 951,16 €, soit un montant d'encours par population de 3 495 €.

Le remboursement en capital en 2022 s'élève à 1 956 069,68 € et les charges d'intérêt à 511 770,61 €.

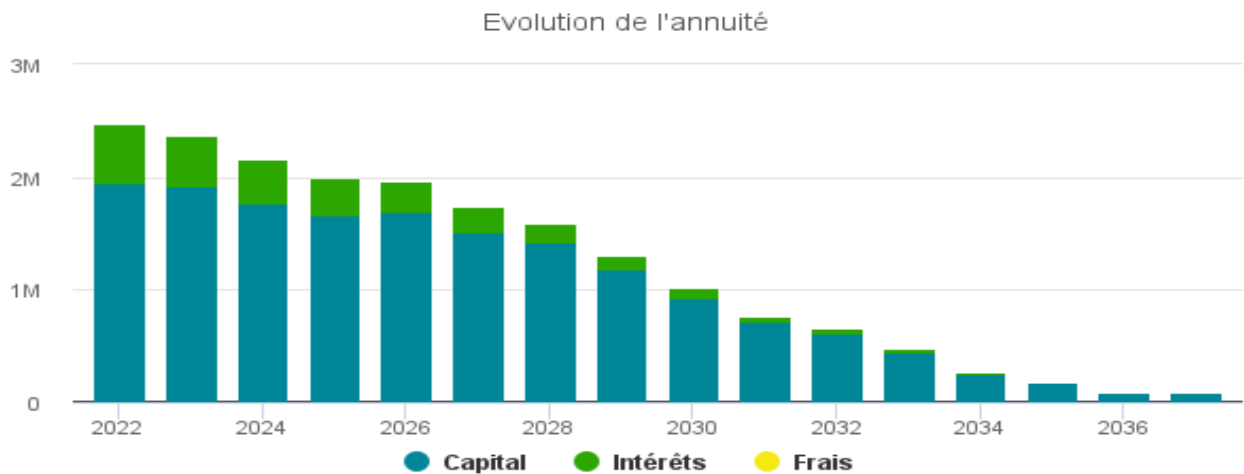
Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Le taux moyen de la dette est estimé à 3,23%

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- Taux fixe 87,6%
- Taux variable 12,4%

La durée de vie résiduelle moyenne est de 9 ans et 8 mois et sa durée de vie moyenne est de 5 ans.



## Les dépenses d'équipement : 5,730 M€ (5 730 483,16 €)

Programme de travaux nécessitant l'ouverture d'une autorisation de programme / crédit de paiement

### - Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023	2024		
Rénovation énergétique HDV	2021 02	2 655 000 €	- €	1 350 000 €	1 305 000 €	Subventions (40%)		880 000 €
						FCTVA (16,404%)		360 888 €
						Autofinancement		714 112 €
						Emprunt		700 000 €

- **Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires**

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023	2024		
Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	2 131 500 €	- €	1 090 750 €	1 040 750 €		Subventions (40%)	720 000 €
							FCTVA (16,404%)	295 272 €
							Autofinancement	616 228 €
							Emprunt	500 000 €

- **Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux**

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023	2024		
Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	815 000 €	- €	70 000 €	745 000 €	- €	Subventions (20%)	124 000 €
							FCTVA (16,404%)	126 311 €
							Autofinancement	264 689 €
							Emprunt	300 000 €

- **Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean - Cimetière**

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
			2022	2023	2024	2025	2026		
Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean - Cimetière	2022 01	1 124 000 €	290 000 €	153 000 €	393 000 €	132 000 €	156 000 €	FCTVA (16,404%)	184 381 €
								Autofinancement	939 619 €

Le pôle éducatif fait l'objet d'une réinscription de 100 000 € au titre des études et missions à mener pour ce programme ambitieux. A ce jour, la commune bénéficie d'un accompagnement en ingénierie de la Banque des Territoires.

Démocratie participative :  
 Enveloppe pour réalisation de projets : 10 000 €

Bâtiments :  
 Dont les principales opérations sont

BATIMENTS	CIMETIER	Cimetière-création sanitaire-PMR	30 000,00
BATIMENTS	COTY	Primaire Coty-clôture rue Berthier - SemElu141021	25 000,00
BATIMENTS	EGBONSEC	Eglise ND de Bon Secours-diagnostic	40 000,00
BATIMENTS	GYMNASE	Gym Maudelonde revêtement de sol	65 000,00
BATIMENTS	LOGEMENT	Logements communaux – Travaux divers	174 000,00
BATIMENTS	MAIRIE	HDV - Etude acoustique et travaux peinture	36 000,00
BATIMENTS	PISCINE	Piscine - Etude générale du site et opportunité SemElu141021	20 000,00
BATIMENTS	PISCINE	Frais étude diagnostic piscine complémentaire	50 000,00
BATIMENTS	PISCINE	Piscine-travaux petit bassin	600 000,00
BATIMENTS	ROSERAIE	La Roseraie - Frais d'étude Actualisation 2021	50 000,00
BATIMENTS	WCPUBLIC	WC automatique-création	150 000,00

Voirie :  
 Dont les principales opérations sont

VOIRIE	ENTRETI	3 Poubelles ville solaire connectée	16 800,00
VOIRIE	OEP	Remplacement luminaires 250W par des LED divers rues OC2710	40 000,00
VOIRIE	OEP	Bd d'Hautpoul : enfouissement du réseau d'éclairage public	67 000,00
VOIRIE	OEP	Effacement réseaux aériens Quartier rue du Manoir OC2710	290 000,00
VOIRIE	VOIRIE	Création d'un trottoir Chemin de la Mare aux Guerriers BP21	45 000,00
VOIRIE	VOIRIE	Réfections partielles voiries - Effacement réseau	50 000,00
VOIRIE	VOIRIE	Lotissement Le Clos des Oiseaux : réfection trottoir, caniveaux	60 000,00
VOIRIE	VOIRIE	Rampe Notre Dame partie haute (réfection des trottoirs)	75 000,00
VOIRIE	VOIRIE	Rte de la Corniche : réfection de la partie haute de la chaussée	100 000,00

Garage :  
 Dont les principales opérations sont

GARAGE	GARAGE	Remplacement RENAULT KANGOO N°29 - Bâtiments	18 000,00
GARAGE	GARAGE	Remplacement DACIA DUSTER N°22 - Police	35 000,00
GARAGE	GARAGE	Remplacement MITSUBISHI n°7 - Dépôts sauvages	45 000,00
GARAGE	GARAGE	Remplacement balayeuse SCHMIDT N°17	200 000,00

## Urbanisme

Dont la principale opération est

URBANISME	URBA	Etude DRAC site hôpital	3 000,00
URBANISME	URBA	Etude ruissellement et ZH Hôpital	5 000,00
URBANISME	URBA	Subventions ravalement / baux Soliha	35 000,00

## Informatique

Dont les principales opérations sont

- Acquisition de logiciels métiers : 73 750 €
- Hotel de ville – PABX : 26 000 €
- Ordinateurs services et autre matériel informatique : 18 450 €

## Police

Dont les principales opérations sont

POLICE	POLICE	ETHYLOSTEST	1 300,00
POLICE	POLICE	Procès-verbaux électroniques	4 500,00
POLICE	POLICE	VIDEO PROTECTION	25 000,00

## Sports – Plage

Dont les principales opérations sont

PLAGE	PLAGE	Mobilier bains : tables et fauteuils	1 500,00
PLAGE	PLAGE	50 transats - renouvellement	5 000,00
PLAGE	PLAGE	Balisage sécurité plage	6 000,00
PLAGE	PLAGE	Planches AZOBE et sapin	17 000,00
PLAGE	PLAGE	Renouvellement jeux PLAGE	25 000,00
SPORTS	PISCINE	Bancs accueil piscine - zone déchausse	1 500,00

Autre divers  
 Dont les principales opérations sont

ACCUEIL	ACCUEIL	Panneau affichage administratif	4 000,00
BIBLIOTHEQ	BIBLIO	Meubles pour rayon manga	3 700,00
CIMETIERE	CIMETIER	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE - EXHUMATIONS	6 000,00
CIMETIERE	CIMETIER	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE - COLOMBARIUM	14 500,00
COMMUNICAT	COMMUNIC	Signalétique et panneau d'information plage	10 000,00
CULTURE	EXPO	MATERIEL ECLAIRAGE EXPOSITIONS	1 500,00
ECOLES	PRICOTY	Jeux thermocollés Cour Coty	3 000,00
ECOLES	CANTCOTY	Lave-vaisselle Coty	8 000,00
ENVIRONNEM	ENVIRONNE	Collecteur mégots	2 500,00
ENVIRONNEM	ENVIRONNE	Subventions équipement VAE Particuliers	15 000,00
ESPVERTS	ESPVERTS	2 Débroussailleuses	1 200,00
ESPVERTS	ESPVERTS	2 TONDEUSES	3 200,00
ESPVERTS	ESPVERTS	Jardinières Remplacement (suspendues, ville...)	8 000,00
ESPVERTS	ESPVERTS	Système récupération eaux de pluies	40 000,00
MANIFS	NOEL	Illuminations de Noel	5 000,00
MUSEE	LOGMUSEE	MOBILIER Logement d'artiste	1 000,00
MUSEE	MUSEE	Œuvre d'arts Enrichissement collections MVM	3 000,00
MUSEE	MUSEE	MOBILIER Boutique	3 000,00